

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-11 NOV. 2020

ND: 47 082

ACCUEIL SIEGE RO

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8769

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAFATI LAZAOUI MY ALHAMED

Date de naissance : 26.09.72

Adresse : Rés. médina, 2, 2^e étage 13, bld. Maârif

Tél. : 0661.06.76.4

Total des frères engagés :

4 LS, 00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Abdellah MEDECINE GENERALE
MEDECINE DES URGENCES
SOINS MEDICO-SOCIAUX
ECHOGRAPHIE - ECG
Résidence Mawrid XI - Imm. A1 - APP. 12
Tel. : 05 22 58 38 38
CASA - GSM: 06 61 15 11 16
Zaffi Moudrouf - CASA - Tel. : 05 22 58 38 38

Cachet du médecin :

Ngumu

Date de consultation : 20/10/2020

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Pharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

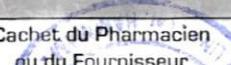
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : 12/10/2020

Le : 20/10/2020,

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/2020	On lue	1	2000	INPI 09/11/2020 Abdeljiah NAJMOUDI MEDECINE GENERALE MEDECINE DES URGENCES MEDECINE DE LA FAMILLE 1/10

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20-10-20	223,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

DR NAJMOUDDINE ABDELILLAH

Lauréat de la Faculté
de Médecine de Casablanca
Médecine Générale
Médecine des Urgences
S.O.S Médecin
Ex. Médecin Chef des F.A.R
ECHOGRAPHIE - ECG
Location de Matériels d'oxygène

الدكتور نجم الدين عبد العبد

خريج كلية الطب بالدار البيضاء

الطب العام

طب المستعجلات

طب الاستعجالى المنزلى

طبیب رئیسی سابقاب ق.م.م

الفحص بالصدى تخطيط القلب

كراء أجهزة الأوكسجين

Casablanca, le 20.10.2020 الدار البيضاء في

PPV: 149,00 DH
LOT: 614289
PER: 06/21

19 qed
BADR EL
FATHI LABANWI

Plombier gmr **soek.**
L 5 x 21 **07** **je** - **32,00**
Plomberie **do** **sup**
per **04** **me**
10 cent
fer

LOT N°:
UT. AV:
PPV (DH): **42,00**

LA MOUDDINE
LE GÉNÉRALE
DES URGENCES
DE MÉDECINS
ET CHIRURGIENS
ECC
15-APR-12

LOT N°:
UT. AV : 42,00
PPV (DH) :

إقامة المولى XI عمارة A1 شقة 12 سيدى معروف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 58 38 38 - GSM : 06 61 15 14 16
Résidence Mawlid XI - Imm. A1 - Appt. 12 Sidi Maarouf - Casablanca - Tél.: 05 22 58 38 38 - GSM : 06 61 15 14 16